

✓ Le Monde 19.6.01 p.1

Europe : la conjoncture et les institutions

« LA FÉDÉRATION des Etats-nations » est emblématique des expressions taillées dans la langue de bois. Interprétée en langues européennes, elle signifie l'absence de choix - l'hésitation entre les canons diplomatiques de l'entente cordiale et les liens rigoureux d'un devenir ensemble. Elle peut prendre sens dans la philosophie taoïste chinoise, qui associe étroitement le principe de passivité (le yin) et celui d'activité (le yang). Elle peut enfin, il est vrai, être interprétée en termes de dialectique hégélienne de la relation entre maître (la Nation) et serviteur (la Fédération). L'accolement de termes contradictoires désigne alors un processus dynamique, dont l'aboutissement est incertain quant à sa forme.

Pour l'instant, les deux termes s'affaiblissent mutuellement : on voit mal où se loge la souveraineté entre des Etats qui ont transféré une partie de leurs pouvoirs à des institutions communes et une fédération qui, sur des problèmes essentiels, ne peut agir qu'à l'unanimité. L'entre-deux a des contours trop flous, les Etats n'étant déjà plus complètement nations, et leur réunion ne formant pas encore fédération. Il y a pourtant urgence à ce qu'au moins sur deux questions

concrètes, une hiérarchie des souverainetés, et donc des responsabilités, soit établie.

Le sommet de Nice a ouvert grand la porte aux pays de l'Est candidats à l'Union - ce qui est bien -, mais la cacophonie qui a présidé à ces décisions, le malaise qui s'est ensuivi, l'impression d'une solidarité relâchée entre l'Allemagne et la France augurent mal de ce qui pourrait advenir lors d'un sommet à vingt-sept organisé dans le cadre des règles actuelles de fonctionnement de l'Europe.

La perspective de l'élargissement crée à l'évidence une ardente obligation d'approfondissement préalable. Que signifierait une grande Europe incapable de décision, où finirait par régner une mésentente cordiale entre les nations qui la composent ? Il est des décisions d'ordre constitutionnel qui concernent le temps long de la démocratie, et il en est d'autres, de court terme, qui concernent le bien-être immédiat des populations. L'absence des premières rend de fait presque impossibles les secondes.

Jean-Paul Fitoussi
pour **Le Monde**

Lire la suite page 17